

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, tenue à 20 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

Sont présents:        Monsieur Alain Carrier                        maire  
                         Monsieur Régis Sirois                        conseiller, siège numéro 1  
                         Madame Myleine Gauthier                    conseillère, siège numéro 2  
                         Monsieur Georges Roussel                    conseiller, siège numéro 3  
                         Monsieur Robin Deschênes                    conseiller, siège numéro 4  
                         Madame Nathalie Plante                      conseillère, siège numéro 5

**Les membres présents forment quorum.**

**Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.**

**Le maire récite la prière.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

11-09-178 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le sujet questions diverses soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

2. Adoption du procès-verbal
3. Administration
  - 3.1 Nomination maire suppléant
  - 3.2 Motion de remerciements à m. Gino Dugas
  - 3.3 Élection au poste de conseiller no. 6
  - 3.4 Bois d'œuvre Cédrico – Résolution d'appui
  - 3.5 Chambre de commerce et industrie Mt-Joli Mitis – Tournoi golf
  - 3.6 Part au déficit de l'OMH pour l'exercice financier 2011
  - 3.7 Code d'éthique – Formation pour les élus
  - 3.8 Augmentation du financement statuaire des organismes de bassins versants du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau – Résolution d'appui
  - 3.9 Paiement de rente foncière– madame Denise Guimont
  - 3.10 Annulation facture – Location de terrain
4. Trésorerie
  - 4.1 Présentation des rapports de dépenses
    - 4.1.1 Liste des dépenses incompressibles payées en août 2011 (annexe 1)
    - 4.1.2 Rémunération des employés municipaux et élus municipaux
    - 4.1.3 Engagements de dépenses
    - 4.1.4 Autorisation de paiement de dépenses (annexe 2)
    - 4.1.5 Rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière
5. Transports
  - 5.1 Mandat ingénieur – Quai chemin du Portage
6. Hygiène du milieu
  - 6.1 Roche Groupe conseils Ltée – Paiement facture
  - 6.2 Mandat Roche Groupe conseils – TECQ 2010-2013
7. Loisirs et culture
  - 7.1 Club de l'Age D'Or – Émission d'un chèque
  - 7.2 Achat de stores pour la salle paroissiale
  - 7.3 Club VTT - Signalisation
8. Questions diverses

9. Période de questions
10. Ajournement de la séance

Adopté

## **2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

- 11-09-179 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2011, tel que soumis.

Adopté

## **3. ADMINISTRATION**

### **3.1 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

- 11-09-180 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Myleine Gauthier, maire suppléant et substitut aux réunions de la municipalité régionale de comté, pour les mois de septembre, octobre et novembre 2011

Adopté

### **3.2 MOTION DE REMERCIEMENTS À M. GINO DUGAS**

- 11-09-181 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers de remercier monsieur Gino Dugas, pour son travail en tant qu'élu, et lui souhaitons bonne chance à lui et à sa famille dans sa nouvelle fonction.

Adoptée

### **3.3 ÉLECTION AU POSTE DE CONSEILLER SIÈGE NO. 6**

Une élection sera tenue au poste de conseiller au siège no. 6. Si la tenue d'un scrutin est nécessaire, celui-ci se tiendra le 23 octobre 2011.

### **3.4 BOIS D'ŒUVRE CÉDRICO – RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT : que Bois d'œuvre Cédrico inc. a annoncé le 11 août dernier la fermeture des usines de Causapsca et de Price ainsi que l'arrêt de ses travaux sylvicoles et d'abattage en forêt dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis;

CONSIDÉRANT : que le chiffre d'affaires d'une dizaine d'entreprises forestières, sylvicoles, de camionnage et d'abattage des MRC de La Mitis, de La Matapédia, de Bonaventure et du Témiscouata dépend principalement et en bonne partie des activités de Bois d'œuvre Cédrico inc.;

CONSIDÉRANT : que lorsque l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc. cesse ou ralentit ses activités cette situation entraîne un effet domino dévastateur pour l'activité économique de notre circonscription et de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT : que cette situation compromet plus de 560 emplois directs ainsi qu'une masse salariale de près de 20 M\$;

- CONSIDÉRANT : que les usines FF Soucy de Rivière-du-Loup, Uniboard Canada inc. à Sayabec, Félix Huard à Sainte-Luce, Bois CFM à Causapscal, Bois Serco à Saint-Vianney et Tembec à Matane s'approvisionnent à moindre coût auprès de Bois d'œuvre Cédrico inc. en raison de la courte distance qui les sépare;
- CONSIDÉRANT : que l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico inc. aura un impact majeur sur les coûts de production de ces usines et par le fait même, plus de 1000 emplois indirects sont menacés;
- CONSIDÉRANT : que Bois d'œuvre Cédrico inc. est un maillon indispensable à la vitalité et à la viabilité économique de ces usines;
- CONSIDÉRANT : que ces travailleurs provenant du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie n'ont pas accumulé assez de semaines de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi et se retrouvent sans revenu risquant ainsi de quitter notre région pour se trouver un autre emploi ou de se retrouver à la sécurité sociale;
- CONSIDÉRANT : que nos entreprises et nos municipalités ne peuvent perdre des travailleurs qualifiés et expérimentés de la sorte surtout dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de dévitalisation;
- CONSIDÉRANT : que les propriétaires de boisés privés qui vendent jusqu'à 160 000 \$ de bois par semaine à Bois d'œuvre Cédrico inc. sont aussi durement touchés par l'arrêt des opérations;
- CONSIDÉRANT : qu'il s'agit bien souvent d'agriculteurs et de travailleurs forestiers qui doivent déjà composer avec les difficultés économiques de notre région;
- CONSIDÉRANT : que la richesse foncière uniformisée des municipalités de Price, Lac-au-Saumon et Causapscal est affectée par cette situation;
- CONSIDÉRANT : que ces mêmes contribuables des MRC de La Matapédia et de La Mitis qui risquent de perdre leur emploi subiront aussi une hausse de taxes puisqu'il s'agit de vases communicants;
- CONSIDÉRANT : que les difficultés de Bois d'œuvre Cédrico inc. ont d'importantes répercussions sur la fréquentation de nos écoles et de nos commerces qui a déjà diminué considérablement au cours des dernières années;
- CONSIDÉRANT : que le Centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est-du-Québec a développé un partenariat financier avec Bois d'œuvre Cédrico inc. pour l'offre des programmes d'études suivants : *Travail sylvicole, Abattage façonnage des bois et Conduite de véhicules lourds — voirie forestière*;
- CONSIDÉRANT : que ces trois programmes d'études sont menacés en raison de l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico inc.;
- CONSIDÉRANT : que cette situation met en péril le cheminement professionnel de 52 étudiants, la santé financière de l'établissement scolaire et l'emploi de 13 enseignants et 9 employés de soutien;
- CONSIDÉRANT : que les intervenants politiques, économiques et sociaux sont conscients de la nécessité d'assurer la pérennité de l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc. pour la circonscription de Matapédia et l'Est-du-Québec, et de son importance stratégique.

11-09-182 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici demande au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac et au ministre des Finances et du Revenu, monsieur Raymond Bachand d'intervenir d'urgence pour permettre la relance de Bois d'œuvre Cédrico inc. dans les meilleurs délais en prenant dès maintenant les actions adéquates requises pour l'entreprise et en posant un geste politique pour préserver les emplois, les entreprises et les municipalités de la circonscription de Matapédia et de l'Est du Québec qui dépendent de la viabilité de Bois d'œuvre Cédrico inc.

De plus, une copie de cette résolution sera envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, madame Danielle Doyer et au vice-président de Bois d'œuvre Cédrico inc., monsieur Denis Bérubé.

Adopté

### **3.5 CHAMBRE DE COMMERCE MONT-JOLI MITIS – TOURNOI DE GOLF**

11-09-183 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 115.\$, à l'ordre de la Chambre de commerce et industriel Mont-Joli Mitis pour l'inscription de monsieur Robin Deschênes au tournoi de golf de la Chambre de commerce qui se tiendra le dimanche 11 septembre 2011.

Adopté

### **3.6 PART AU DÉFICIT DE L'OMH POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011**

11-09-184 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 2 021.50\$ de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Mérici pour le paiement de la demie du déficit de l'exercice financier 2011.

Adopté

### **3.7 CODE D'ÉTHIQUE – FORMATION POUR LES ÉLUS**

11-09-185 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription des sept (7) élus municipaux à la formation « Le comportement éthique », qui se tiendra à Price le samedi 12 novembre 2011 et d'autoriser un chèque au montant de 637.98\$ à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, pour les frais d'inscription de 91.14\$ taxes incluses pour chacun des élus, et un maximum de 72.24\$ pour les frais de déplacement.

Adopté

### **3.8 AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEUR DE L'EAU – RÉSOLUTION D'PPUI**

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

- CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;
- CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant.
- CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;
- CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;
- CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;
- CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;
- CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;
- CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions
- CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

- CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;
- CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;
- CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;
- CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;
- CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;
- CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;
- CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;
- 11-09-186 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un porte-feuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adoptée

### **3.9 PAIEMENT DE RENTE FONCIÈRE– MADAME DENISE GUIMONT**

11-09-187 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 10.\$, pour l'année 2011, à l'ordre de mme Denise Guimont relativement à la rente foncière annuelle du terrain P-111 de la rue Saint-Georges.

Adoptée

### **3.10 ANNULATION DE FACTURE – LOCATION DE TERRAIN**

11-09-188 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la facture de location de terrain à mme Brigitte Sirois, portant le numéro 20, en date du 17 mai 2009, au montant de 400.\$ et les intérêts s'y rattachant.

Adoptée

## **4. TRÉSORERIE**

### **4.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES**

#### **4.1.1 LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES EN AOÛT 2011**

Annexe 1.

#### **4.1.2 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
Août 2011	Rémunération employés municipaux et élus municipaux	14 830.13\$

#### **4.1.3 ENGAGEMENT DES DÉPENSES**

11-09-189 Sur proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager, les dépenses suivantes pour un montant total de 25 576.49\$ toutes taxes incluses.

#### **1. Administration et salle paroissiale**

Divers	100.00\$
2 rouleaux timbres	135.44\$
Envoi SAM	79.75\$

Bac bleu (récupération) 90.30\$

**TOTAL ADMINISTRATION : 405.49\$**

2. Voirie et garage

1 paquet gants de travail	37.60\$
2 inspections mécaniques	1 139.25\$
1000 tonnes criblure de pierre	11 107.69\$
20 tonnes sel abrasif Warwick	8 202.60\$
1 paire de bottes de travail (Gabriel Corriveau)	226.71\$
1 clé métrique # 16	10.23\$
1 ensemble de mèches à pneus	17.77\$
1 poignée de soudeuse	73.30\$
1 caisse graisse Moly#2	53.44\$
1 ensemble de pierre à cylindre de freins	29.61\$
4 lampes de baladeuse	11.16\$
2 vitres de lumières chargeur Volvo	113.90\$
2 seals de roues avant W97	67.05\$
2 caps de roues avant W97	4.29\$
2 amortisseurs W97	115.95\$
2 amortisseurs W96	154.11\$
2 valves d'échappement à air W97	21.58\$
100 espaceurs en U (pancartes)	117.34\$
Divers	500.00\$

**TOTAL VOIRIE : 22 003.58\$**

3. Aqueduc et égout

3 rallonges de boîte de vannes 48 po	337.47\$
3 boîtes de services et tiges	100.86\$
3 valves de service	232.17\$
3 caps de boîte de service	40.12\$
1 rouleau de cuivre ¾	315.11\$
2 manchons réparation 16 po pr fonte ductile	498.72\$
2 manchons réparation 6 po pr fonte grise	505.85\$
2 raccords pr fonte grise 6 po	407.85\$
2 cadres de pluvial 14 po x 24 po	317.60\$
2 rehaussements de trou d'homme 1 po	98.02\$
2 rehaussements de trou d'homme 1 ½ po	126.46\$
2 rehaussements de trou d'homme 2 po	158.06\$
1 paquet de bardeaux d'asphalte	29.13\$

**TOTAL AQUEDUC ET ÉGOUT : 3 167.42\$**

**TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES septembre 2011 : 25 576.49\$**

Adopté

**4.1.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES**

11-09-190 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de dépenses, au montant de 63 693.83\$

Annexe 2

Adopté

#### **4.1.5. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

#564039	21-07-11	UAP (savon à mains, huile niveleuse)	54.63\$
#348999	01-08-11	Clef Mobile (réparations porte avant édifice)	138.93\$
#564115	01-08-11	UAP (batterie station pompage)	164.71\$
#564040	02-08-11	Resto hydraulique (cylindre embrayage niveleuse)	19.11\$
#564117	03-08-11	Équipement Strongco (ensemble pédale embrayage niveleuse)	161.56\$
#564041	04-08-11	Ateliers de rénovation RP. (tuyau 1 po valve service)	45.61\$
#564118	05-08-11	Divers	500.00\$
#348501	15-08-11	Groupe Lechasseur (excédent facture )	658.88\$
#564125	25-08-11	Équipements Sigma (boulons lames niveleuse)	102.20\$
#564126	30-08-11	Ateliers de rénovation RP (ciment plastique)	12.51\$

#### **5. TRANSPORT**

##### **5.1 MANDAT INGÉNIEURS – QUAI CHEMIN DU PORTAGE**

Remis à la séance ajournée.

#### **6. HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **6.1 ROCHE GROUPE CONSEILS – PAIEMENT FACTURE**

11-09-191 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 395.57\$, taxes incluses, pour le paiement de la facture no. 0145023, de Roche Groupe conseils Ltée, représentant la retenue de 5% pour la surveillance des travaux dans le projet réfection du réseau d'égout sanitaire (segment 24).

Adoptée

##### **6.2 MANDAT ROCHE GROUPE CONSEILS – TECQ 2010-2013**

Remis à la séance ajournée

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

### **7.1 CLUB DE L'AGE D'OR – ÉMISSION D'UN CHÈQUE**

11-09-192 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque à l'ordre du Club des 50 ans et +, au montant de 250.\$, dans le cadre du projet « Nouveaux horizons Club 50 ans et + », tel que stipulé à la résolution numéro 11-07-158.

Adoptée

### **7.2 ACHAT DE STORES POUR LA SALLE PAROISSIALE**

11-09-193 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de onze (11) stores pour la salle paroissiale, au montant de 800.\$, taxes en sus, auprès de Sears Canada Inc

Adopté

### **7.3 CLUB VTT - SIGNALISATION**

11-09-194 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Club VTT de la Mitis d'ajouter des panneaux de signalisation au chemin du Portage, pour une meilleure circulation des véhicules tout terrain et la municipalité aimerait recevoir une proposition pour un nouveau tracé en remplacement du chemin du Portage.

Adopté

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

11-09-195 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au 14 septembre 2011 à 20 h 00, il est 20 h 37, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté

---

Alain Carrier, maire

---

Marielle Dionne, directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alain Carrier, maire